

REGLEMENT INTERIEUR DE LA PISCINE

- L'accès à la piscine est réservé à la seule clientèle de l'hôtel.
- La piscine est ouverte tous les jours de 9h à 19h. L'accès est interdit en dehors de ces horaires.
- Pour des questions de sécurité, l'espace piscine est sous vidéo surveillance. Merci de prendre connaissance des Conditions Générales de Ventes de l'hôtel pour vous informer sur vos droits quant aux données enregistrées vous concernant.
- Si la piscine devait être fermée pour une raison technique ou sanitaire, cela ne saurait avoir une quelconque conséquence sur les tarifs de location des chambres et aucun dédommagement de quelque nature que ce soit ne pourrait être demandé.
- Un vestiaire est à votre disposition à l'entrée de la piscine. Il est interdit de circuler dans l'hôtel en maillot de bain.
- Il est interdit de pénétrer dans l'enceinte de la piscine avec vos chaussures.
- La douche est obligatoire avant d'accéder à la piscine.
- La nourriture et les boissons sont interdites dans l'enceinte de la piscine.
- Les animaux sont interdits dans l'espace piscine et bien-être.
- La piscine est un espace de détente, d'une manière générale, pour le bien-être et le respect de tous, nous vous demandons d'avoir une attitude calme et bienveillante autour et dans la piscine.
- Pour des raisons évidentes de sécurité, il est interdit de courir ou de chahuter autour de la piscine.
- Les piscines privatives à usage collectif ne sont pas soumises à l'obligation de surveillance de la baignade. En conséquence, l'accès à la piscine est strictement interdit aux enfants non accompagnés et non surveillés. **Vos enfants sont sous votre entière responsabilité. La baignade doit se faire sous la surveillance constante d'un adulte apte à intervenir en cas d'urgence.**
- L'exploitant de l'hôtel se réserve le droit d'interdire définitivement l'accès à la piscine à toute personne contrevenant au présent règlement intérieur.